



**RECUEIL DES ACTES
DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE
D'ALSACE**

20 Juin 2024

Numéro 149

SOMMAIRE

LISTE DE PRÉSENCE

Liste de présence CD du 20 juin 2024	3
--------------------------------------	---

DÉLIBÉRATIONS ET ANNEXES

Délibération CD-2024-2-8-5 - DM1 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace	4
Annexe 2-1_RAR_DF_Budget Principal	8
Annexe 2-2_RAR_RI_Budget Principal	12
Annexe 7_RAR_PVBR	31
Annexe 9_RAR_Cité Enfance	33
Annexe 12-1_Tarifs_HLB_Régie_2024_Hohlandsbou.do	35
Annexe 12-2_Tarif-location-des-espaces-2024	39
Annexe 13_Corrections DM1	40
Annexe_14_Garanties_emprunt_Annexe_2_2024	44

CONSEIL DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du jeudi 20 juin 2024

Présidée par
Monsieur Frédéric BIERRY
Président du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à MILLION Lara
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BOHN Patricia, MUNCK Marc

ABSENTS :

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2024-2-8-5

Séance du jeudi 20 juin 2024

DÉCISION MODIFICATIVE N 1 DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à MILLION Lara
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BOHN Patricia, MUNCK Marc

ABSENTS :

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunt du Département,
- VU les articles 2298 et suivants du Code Civil relatifs à l'obligation du débiteur avant implication de la caution envers le créancier,
- VU l'ordonnance n°2020-1305 du 28 octobre 2020 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin n°L4 du 14 décembre 2004 relative au taux d'intérêt-limite au titre des emprunts garantis,
- VU la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin n° CG/2014/32 du 26 mai 2014 relative aux critères d'octroi et au régime des contre-garanties pour les garanties d'emprunt,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2018-2-1-3 du 23 mars 2018 relative aux conditions d'octroi des garanties d'emprunt en matière de logement social,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-8-8-7 du 6 décembre 2021 relative aux critères d'octroi et au régime des contre-garanties pour les garanties d'emprunt,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-4-8-4 du 20 octobre 2022 modifiant le cadre d'octroi des garanties d'emprunt dans le champ social et médico-social et ainsi modifiant la délibération n° CD-2021-8-8-7 précitée,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023, relative aux délégations consenties au Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-4-8-1 du 13 novembre 2023 relative aux orientations budgétaires 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-8-3 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2024-1-4-2 du 15 mars 2024 modifiant le cadre d'octroi des garanties d'emprunt dans le champ du logement modifiant les délibérations n° CD-2021-8-8-7 et n° CD-2022-4-8-4,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 8^{ème} Commission en charge de l'efficacité financière et de la performance administrative en date du 30 mai 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à +69 287 107,72 € (+260 926 855,57 € en tenant compte des ordres), portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 2 254 461 073,63 € (2 644 164 284,13 € en tenant compte des ordres (Annexe 1),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2023 du budget principal en dépenses de fonctionnement à concurrence de 526 838,84 € (Annexe 2-1),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2023 du budget principal en recettes d'investissement à concurrence de 6 152 911,12 € (Annexe 2-2),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à +2 810 120,04 € pour le Parc d'Erstein, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc d'Erstein à 7 797 575,04 € (Annexe 3),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à + 2 085 719,50 € pour le Foyer de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Foyer de l'enfance à 19 692 211,21 €, (Annexe 4),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à + 416 380,27 € pour le Laboratoire vétérinaire d'Alsace, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Laboratoire vétérinaire d'Alsace à 3 004 265,27 €, (Annexe 5),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à +300 373 € pour le Vaisseau, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Vaisseau à 1 018 873 € (Annexe 6),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement à concurrence de 4 825 409,99 € pour le Parc des Véhicules (Annexe 7),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à + 12 909 601,77 € pour le Parc des véhicules, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc des véhicules à 29 721 862,04 €, en tenant compte des restes à réaliser (Annexe 8),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement à concurrence de 10 492,91 € pour la Cité de l'Enfance (Annexe 9),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à + 1 894 467,91 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 6 728 856,55 € en tentant compte des restes à réaliser (Annexe 10),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à + 30 542,22 € pour la Régie de production d'électricité, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Régie de production d'électricité à 929 142,22 € (Annexe 11),
- Décide de réviser, pour le Foyer de l'Enfance, le montant de la dotation globalisée 2024 à hauteur de 17 362 644 €,
- Décide de réviser, pour la Cité de l'Enfance, le montant de la dotation globalisée 2024 à hauteur de 5 058 106,64 €,
- Approuve, à compter du 1^{er} juillet 2024, les ajustements des grilles tarifaires pour le Château du Hohlandsbourg, conformément aux annexes 12-1 et 12-2 à la présente délibération,

- Précise que les autres tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes de la Collectivité européenne d'Alsace, votés par délibérations n°CD-2023-3-8-2 du 20 octobre 2023 et n°CD-2023-5-8-3 du 18 décembre 2023 restent inchangés pour 2024,
- Approuve les écritures de corrections d'erreurs précisées à l'Annexe 13,
- Décide d'aligner, sur le territoire délégataire de la Collectivité européenne d'Alsace, son régime de garantie d'emprunt sur le régime de garanties d'emprunts de l'EMS, c'est-à-dire en s'attachant à l'autorité de tutelle de l'organisme demandeur. Seront donc exclus les bailleurs sous tutelle d'un autre délégataire,
- Sur le territoire de délégation de l'EMS et M2A, décide de garantir, par exception, les bailleurs filiaux de la Collectivité européenne d'Alsace, la SEM Alsace Habitat, l'OPH Habitats de Haute Alsace, compte tenu de sa composition capitalistique ;
- Décide de maintenir un régime de garantie à hauteur de 100 %, pour les bailleurs éligibles, au regard de l'autorité de tutelle de rattachement, ayant conclu une convention d'objectifs avec la Collectivité Européenne d'Alsace,
- Décide de maintenir un régime de garantie à hauteur de 50 %, pour les bailleurs éligibles, au regard de l'autorité de tutelle de rattachement, n'ayant pas conclu une convention d'objectifs avec la Collectivité Européenne d'Alsace,
- Décide d'intégrer ces nouveaux critères d'octroi et de contre-garanties, pour les garanties d'emprunts accordées par la Collectivité européenne d'Alsace, dans l'annexe 14 à la présente délibération,
- Autorise la Commission Permanente d'apprécier, au cas par cas, les dossiers de demandes de garanties d'emprunt au regard des conventions d'objectifs.


Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 20/06/2024
Qualité : Président de la Collectivité
européenne d'Alsace

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

Damien FREMONT Florian KOBRYN Fleur LARONZE Ludivine QUINTALLET

0 non-participation au vote

FONCTIONNEMENT
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
65742//444	Entreprises	2 744 305,00	2 738 905,00	5 400,00
65748//444	Autres personnes de droit privé	9 939 787,00	9 836 047,50	35 230,50
	Total Chapitre 017	12 684 092,00	12 574 952,50	40 630,50
65732//633	Régions	353 000,00	297 154,06	55 589,09
657348//4238	Autres communes	126 375,00	117 900,00	6 375,00
657348//515	Autres communes	25 950,00	19 950,00	6 000,00
657348//633	Autres communes	45 622,00	35 557,50	10 000,00
657348//78	Autres communes	9 900,00	4 236,00	5 664,00
657358//048	Autres groupements	8 000,00	3 238,00	3 000,00
657358//314	Autres groupements	103 890,75	87 017,00	16 873,75
657358//326	Autres groupements	5 138,50	0,00	5 138,50
657358//758	Autres groupements	9 790,00	3 190,00	6 600,00
657358//76	Autres groupements	138 943,00	119 270,00	951,00
657358//822	Autres groupements	62 500,00	56 250,00	6 250,00
657381//221	Autres établissements publics locaux	100 129,00	86 937,00	13 192,00
657381//288	Autres établissements publics locaux	56 000,00	23 000,00	33 000,00
657381//420	Autres établissements publics locaux	16 600,00	13 400,00	3 200,00
657382//221	Organismes publics divers	282 027,00	281 886,50	140,00
657382//312	Organismes publics divers	66 000,00	44 500,00	21 500,00
657382//314	Organismes publics divers	9 192,00	4 596,00	4 596,00
65742//311	Entreprises	63 516,00	60 011,00	500,00
65742//4232	Entreprises	448 258,00	442 567,00	5 691,00
65748//048	Autres personnes de droit privé	234 081,00	223 216,00	3 000,00
65748//221	Autres personnes de droit privé	213 097,00	166 677,00	27 300,00
65748//288	Autres personnes de droit privé	97 180,00	83 149,00	10 500,00
65748//311	Autres personnes de droit privé	5 575 478,00	5 498 992,00	3 500,00
65748//411	Autres personnes de droit privé	271 745,00	229 390,00	21 176,00
65748//412	Autres personnes de droit privé	543 250,00	447 300,00	30 000,00
65748//420	Autres personnes de droit privé	1 336 036,00	1 257 953,00	76 595,00
65748//552	Autres personnes de droit privé	729 426,00	653 788,00	9 936,00
65748//633	Autres personnes de droit privé	5 137 600,00	4 950 010,00	50 000,00

FONCTIONNEMENT
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
65748//76	Autres personnes de droit privé	678 747,50	627 668,11	43 365,00
6577//425	Remises gracieuses	21 576,00	0,00	6 576,00
	Total Chapitre 65	16 769 047,75	15 838 803,17	486 208,34
	TOTAL Dépenses	29 453 139,75	28 413 755,67	526 838,84

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

RECETTES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
10222//01	FCTVA	23 100 000,00	22 200 957,88	6 152 911,12
	Total Chapitre 10	23 100 000,00	22 200 957,88	6 152 911,12
	TOTAL Recettes	23 100 000,00	22 200 957,88	6 152 911,12

INVESTISSEMENT

11

Proposition de reports
Action sociale de proximité

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				208475,00	161680,00	46795,00	46795,00	46795,00
Action sociale territoriale				208475,00	161680,00	46795,00	46795,00	46795,00
				208475,00	161680,00	46795,00	46795,00	46795,00
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Actions spécifiques AST	Labo Lutte contre la pauvreté	ACTION SOCIALE DE PROXIMITE	65-657381-420 - SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	16 000,00	12 800,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
Actions spécifiques AST	Labo Lutte contre la pauvreté	ACTION SOCIALE DE PROXIMITE	65-65748-420 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.	192 475,00	148 880,00	43 595,00	43 595,00	43 595,00
			Total opération	208475,00	161680,00	46795,00	46795,00	46795,00
			Total programme	208475	161680,00	46795,00	46795,00	46795,00

Proposition de reports
Action sociale de proximité

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				33000,00	0,00	33000,00	33000,00	33000,00
Contractualisat° Etat pauvreté				33000,00	0,00	33000,00	33000,00	33000,00
				33000,00	0,00	33000,00	33000,00	33000,00
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Contractualisation Etat pauvreté	Contractualisation Etat Pauvreté - Volet ASP	ACTION SOCIALE DE PROXIMITE	65-65748-420 - Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux au	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
			Total opération	33000,00	0,00	33000,00	33000,00	33000,00
	Total programme	33000	0,00	33000,00	33000,00	33000,00		

Proposition de reports
Administration gest services

Exercice: 2023

INVESTISSEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
RECETTES				28353869,00	22200957,88	6152911,12	6152911,12	6152911,12
Finances				28353869,00	22200957,88	6152911,12	6152911,12	6152911,12
				28353869,00	22200957,88	6152911,12	6152911,12	6152911,12
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Dotations et participations	FCTVA	FINANCES	10-10222-01 - Dotations et fonds d'investissement - F.C.T.V.A.	28 353 869,00	22 200 957,88	6 152 911,12	6 152 911,12	6 152 911,12
			Total opération	28353869,00	22200957,88	6152911,12	6152911,12	6152911,12
		Total programme	28353869	22200957,88	6152911,12	6152911,12	6152911,12	

Proposition de reports
Attract Europ Transfront Univ

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				6000,00	0,00	6000,00	6000,00	6000,00
Coopération transfrontalière				6000,00	0,00	6000,00	6000,00	6000,00
				6000,00	0,00	6000,00	6000,00	6000,00
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Schéma Alsacien de coopération transfrontalière	Projets citoyens rhénans	EUROPE ET TRANSFRONTALIER	65-657358-048 - Subventions - Autres groupements	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Schéma Alsacien de coopération transfrontalière	Projets citoyens rhénans	EUROPE ET TRANSFRONTALIER	65-65748-048 - Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux au	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
			Total opération	6000,00	0,00	6000,00	6000,00	6000,00
		Total programme	6000	0,00	6000,00	6000,00	6000,00	

Proposition de reports

Attractivité territoires

Exercice: 2023

 FONCTIONNEMENT 	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES	30000,00	0,00	30000,00	30000,00	30000,00
Montagne	30000,00	0,00	30000,00	30000,00	30000,00
	30000,00	0,00	30000,00	30000,00	30000,00

Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Aménagement de la montagne	Cotisation ANEM	MONTAGNE	65-65748-633 - Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux au	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
			Total opération	30000,00	0,00	30000,00	30000,00	30000,00
	Total programme	30000	0,00	30000,00	30000,00	30000,00		

Proposition de reports

Attractivité territoires

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				46513,50	10486,00	36027,50	36027,50	36027,50
Solidarités territoriales				46513,50	10486,00	36027,50	36027,50	36027,50
				46513,50	10486,00	36027,50	36027,50	36027,50
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Politique de développement territorial	Fonds d'innovation	AIDE AUX TERRITOIRES	65-657358-326 - Sub - Autres groupements-Manifestations sportives	5 138,50	0,00	5 138,50	5 138,50	5 138,50
Politique de développement territorial	Fonds d'innovation	AIDE AUX TERRITOIRES	65-657348-515 - SUB - COMMUNES - AMEN.URBAIN	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Politique de développement territorial	Fonds d'innovation	AIDE AUX TERRITOIRES	65-657348-4238 - Subventions - Autres communes-Actions en faveur Personnes Agées	6 375,00	0,00	6 375,00	6 375,00	6 375,00
Politique de développement territorial	Fonds d'innovation	AIDE AUX TERRITOIRES	65-657358-758 - Sub-autres groupements-Politique Energie - Autres actions	6 600,00	0,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00
Politique de développement territorial	Fonds d'innovation	AIDE AUX TERRITOIRES	65-657348-78 - Sub-Communes-Environnement autres actions	9 900,00	4 236,00	5 664,00	5 664,00	5 664,00
17 Politique de développement territorial	Fonds d'innovation	AIDE AUX TERRITOIRES	65-657358-822 - Sub-autres groupements-transport ferroviaire	12 500,00	6 250,00	6 250,00	6 250,00	6 250,00
			Total opération	46513,50	10486,00	36027,50	36027,50	36027,50
			Total programme	46513,5	10486,00	36027,50	36027,50	36027,50

Proposition de reports

Attractivité territoires

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				85589,09	0,00	85589,09	85589,09	85589,09
Tourisme				85589,09	0,00	85589,09	85589,09	85589,09
				85589,09	0,00	85589,09	85589,09	85589,09
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Soutien au développement touristique	Actions et animations tourist	TOURISME	65-657348-633 - Subventions - Autres communes	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Soutien au développement touristique	Actions et animations tourist	TOURISME	65-65748-633 - Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux au	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Soutien au développement touristique	Actions et animations tourist	TOURISME	65-65732-633 - Subventions - Régions	55 589,09	0,00	55 589,09	55 589,09	55 589,09
			Total opération	85589,09	0,00	85589,09	85589,09	85589,09
		Total programme	85589,09	0,00	85589,09	85589,09	85589,09	

Proposition de reports

Autonomie

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				6576,00	0,00	6576,00	6576,00	6576,00
Personnes handicapées				6576,00	0,00	6576,00	6576,00	6576,00
				6576,00	0,00	6576,00	6576,00	6576,00
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Aide sociale à l'hébergement PH	Etablissements et services PH - Prix de journée	AUTONOMIE	65-6577-425 - Remises gracieuses	6 576,00	0,00	6 576,00	6 576,00	6 576,00
			Total opération	6576,00	0,00	6576,00	6576,00	6576,00
		Total programme		6576	0,00	6576,00	6576,00	6576,00

Proposition de reports

Autonomie

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				5691,00	0,00	5691,00	5691,00	5691,00
Personnes âgées				5691,00	0,00	5691,00	5691,00	5691,00
				5691,00	0,00	5691,00	5691,00	5691,00
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Conférence financeurs	Actions prévention - subventions	AUTONOMIE	65-65742-4232 subventions fonctionnement aux entreprises	5 691,00	0,00	5 691,00	5 691,00	5 691,00
			Total opération	5691,00	0,00	5691,00	5691,00	5691,00
		Total programme	5691	0,00	5691,00	5691,00	5691,00	

Proposition de reports

Bilinguisme

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				21000,00	10500,00	10500,00	10500,00	10500,00
Politique linguistique				21000,00	10500,00	10500,00	10500,00	10500,00
				21000,00	10500,00	10500,00	10500,00	10500,00
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Subventions bilinguisme	Aides aux associations	BILINGUISME	65-65748-288 - Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux au	21 000,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
			Total opération	21000,00	10500,00	10500,00	10500,00	10500,00
		Total programme	21000	10500,00	10500,00	10500,00	10500,00	10500,00

Proposition de reports

Culture et patrimoine

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				3500,00	0,00	3500,00	3500,00	3500,00
Création et diffusion				3500,00	0,00	3500,00	3500,00	3500,00
				3500,00	0,00	3500,00	3500,00	3500,00
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Soutiens Création Diffusion	Aides aux projets	CREATION DIFFUS. PRAT. ARTIST.	65-65748-311 - Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux au	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
			Total opération	3500,00	0,00	3500,00	3500,00	3500,00
			Total programme	3500	0,00	3500,00	3500,00	3500,00

Proposition de reports

Culture et patrimoine

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				80681,75	37712,00	42969,75	42969,75	42969,75
Patrimoine				80681,75	37712,00	42969,75	42969,75	42969,75
				80681,75	37712,00	42969,75	42969,75	42969,75
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Centres d'interprétation du patrimoine	CIP	PATRIMOINE CULTUREL	65-657382-314 - Subventions - Organismes publics divers	9 192,00	4 596,00	4 596,00	4 596,00	4 596,00
Centres d'interprétation du patrimoine	CIP	PATRIMOINE CULTUREL	65-657358-314- Subventions - Autres groupements	31 489,75	14 616,00	16 873,75	16 873,75	16 873,75
Archéologie	Archéologie Alsace	PATRIMOINE CULTUREL	65-657382-312 - Subventions - Organismes publics divers	40 000,00	18 500,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
			Total opération	80681,75	37712,00	42969,75	42969,75	42969,75
		Total programme	80681,75	37712,00	42969,75	42969,75	42969,75	

Proposition de reports

Culture et patrimoine

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Pratiques artistiques				500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
				500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Opérateurs et soutien aux pratiques amateurs	Aide aux projets pratiques artistiques	CREATION DIFFUS. PRAT. ARTIST.	65-65742-311 subventions fonctionnement aux entreprises	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
			Total opération	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
	Total programme	500	0,00	500,00	500,00	500,00		

Proposition de reports

Environnement

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				354391,00	310075,00	44316,00	44316,00	44316,00
Environnement naturel				354391,00	310075,00	44316,00	44316,00	44316,00
				354391,00	310075,00	44316,00	44316,00	44316,00
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Cadre de vie	GERPLAN	ENVIRONNEMENT (CEA)	65-657358-76 - Subventions - Autres groupements	951,00	0,00	951,00	951,00	951,00
Préservation de l'environnement	Arbres	ENVIRONNEMENT (CEA)	65-65748-76 - Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux aut	1 440,00	0,00	1 440,00	1 440,00	1 440,00
Préservation de l'environnement	Travaux valorisation ENS bois et forêts	ENVIRONNEMENT (CEA)	65-65748-76 - AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	20 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Préservation de l'environnement	Soutien à la vie associative	ENVIRONNEMENT (CEA)	65-65748-76 - Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux aut	42 000,00	19 685,00	22 315,00	22 315,00	22 315,00
Préservation de l'environnement	Conservatoire sites alsaciens	ENVIRONNEMENT (CEA)	65-65748-76 - CSA FONCTIONNEMENT	290 000,00	280 390,00	9 610,00	9 610,00	9 610,00
			Total opération	354391,00	310075,00	44316,00	44316,00	44316,00
			Total programme	354391	310075,00	44316,00	44316,00	44316,00

Proposition de reports

Habitat

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				19120,00	9184,00	9936,00	9936,00	9936,00
Accès et maintien logement				19120,00	9184,00	9936,00	9936,00	9936,00
				19120,00	9184,00	9936,00	9936,00	9936,00
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Actions d'accompagnement	Alsace Dévelop - Ménages Défavorisés	HABITAT	65-65748-552 - Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux a	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Actions d'accompagnement	DDELIND	HABITAT	65-65748-552 - Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux a	13 120,00	9 184,00	3 936,00	3 936,00	3 936,00
			Total opération	19120,00	9184,00	9936,00	9936,00	9936,00
			Total programme	19120	9184,00	9936,00	9936,00	9936,00

Proposition de reports
Insertion, logement et emploi

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				135435,00	94804,50	40630,50	40630,50	40630,50
Parcours insertion log emploi				135435,00	94804,50	40630,50	40630,50	40630,50
				135435,00	94804,50	40630,50	40630,50	40630,50
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Actions spécifiques insertion	Autres subventions spécifiques	INSERTION	017-65742-444-Entreprises-	18 000,00	12 600,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00
Insertion socio-professionnelle	Sub insertion socio profess	INSERTION	017-65748-444 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	52 435,00	36 704,50	15 730,50	15 730,50	15 730,50
Insertion socio-professionnelle	Subventions SIAE	INSERTION	017-65748-444 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	65 000,00	45 500,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
			Total opération	135435,00	94804,50	40630,50	40630,50	40630,50
	Total programme	135435	94804,50	40630,50	40630,50	40630,50		

Proposition de reports
Protection mat et infantile

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				21176,00	0,00	21176,00	21176,00	21176,00
Missions transversales PMI				21176,00	0,00	21176,00	21176,00	21176,00
				21176,00	0,00	21176,00	21176,00	21176,00
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Subventions PMI	Subventions structures PMI	PMI	65-65748-411 - Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux au	21 176,00	0,00	21 176,00	21 176,00	21 176,00
			Total opération	21176,00	0,00	21176,00	21176,00	21176,00
		Total programme	21176	0,00	21176,00	21176,00	21176,00	

Proposition de reports

Santé publique

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				30000,00	0,00	30000,00	30000,00	30000,00
Actions prévention sanitaire				30000,00	0,00	30000,00	30000,00	30000,00
				30000,00	0,00	30000,00	30000,00	30000,00
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Subventions Santé Publique	Subventions structures Santé Publique	SANTE	65-65748-412 - Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux au	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
			Total opération	30000,00	0,00	30000,00	30000,00	30000,00
	Total programme	30000	0,00	30000,00	30000,00	30000,00		

Proposition de reports

Sport et Jeunesse

Exercice: 2023

FONCTIONNEMENT				Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
DEPENSES				77532,00	3900,00	73632,00	73632,00	73632,00
Jeunesse				77532,00	3900,00	73632,00	73632,00	73632,00
				77532,00	3900,00	73632,00	73632,00	73632,00
Programme	Opération	CdR	Nature analytique	Engagé ferme	Réalisé	Reste à réaliser	Proposition reports	Décision reports
Actions éducatives et jeunesse	Sorties et voyages scolaires	EDUCATION	65-657382-221 - Subventions - Organismes publics divers	140,00	0,00	140,00	140,00	140,00
Actions éducatives et jeunesse	Réussite éducative	JEUNESSE	65-657381-221- Subventions - Autres Ets publics locaux Collèges	17 092,00	3 900,00	13 192,00	13 192,00	13 192,00
Actions éducatives et jeunesse	Sorties et voyages scolaires	EDUCATION	65-65748-221 - Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux au	27 300,00	0,00	27 300,00	27 300,00	27 300,00
Actions éducatives et jeunesse	Prévention	JEUNESSE	65-657381-288 - Subventions - Autres Ets publics locaux	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
			Total opération	77532,00	3900,00	73632,00	73632,00	73632,00
		Total programme	77532	3900,00	73632,00	73632,00	73632,00	

INVESTISSEMENT
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
21578//01	Autre matériel technique	4 994 963,21	1 151 466,95	2 347 756,17
2181//01	Installations générales, agencements et aménagements divers	211 837,00	160 551,02	24 691,98
21828//01	Autres matériels de transport	1 601 107,25	1 121 099,85	226 279,58
	Total Chapitre 21	6 807 907,46	2 433 117,82	2 598 727,73
2315//01	Installations, matériel et outillage techniques	3 615 589,00	923 096,78	2 226 248,10
2318//01	Autres immobilisations corporelles	232 724,00	84 026,02	434,16
	Total Chapitre 23	3 848 313,00	1 007 122,80	2 226 682,26
	TOTAL Dépenses	10 656 220,46	3 440 240,62	4 825 409,99

INVESTISSEMENT

32

INVESTISSEMENT
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	7 500,00	2 229,29	1 983,65
2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements,	120 129,00	27 575,99	129,00
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	32 760,42	29 171,42	2 494,50
	Total Chapitre 21	160 389,42	58 976,70	4 607,15
2314	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol d'autrui	80 615,77	39 496,36	5 885,76
	Total Chapitre 23	80 615,77	39 496,36	5 885,76
	TOTAL Dépenses	241 005,19	98 473,06	10 492,91

INVESTISSEMENT

TARIFS DES PRODUITS ENCAISSES PAR LE CHATEAU DU HOHLANDBOURG EN 2024

Les droits d'entrée sont différents selon qu'ils s'agisse de journées « ordinaires » ou de journées « avec animation ».

Les jours d'animation sont :

- Les 6 et 7 avril : Festi'bois
- Du 14 juillet au 25 août : Les Défis médiévaux
- 8 septembre : Mène l'enquête
- Du 26 octobre au 3 novembre : Les défis de l'étrange

Le château du Hohlandsbourg est ouvert du 6 avril au 11 novembre 2024

Avril / Mai / Juin : Du mardi au dimanche et jour férié, les lundis des congés scolaires et sur réservation pour les groupes les lundis de fermeture au grand public : **de 10 h à 18 h**

Juillet / Août : Tous les jours : **de 10 h à 19 h**

Septembre : Du mardi au samedi : **de 13 h à 18 h** / Dimanche et jours d'animations : **de 10 h à 18 h**

Octobre : Du mardi au samedi : **de 13 h à 17 h** / Dimanche et jours d'animations : **de 10 h à 17 h**

Novembre : Samedi : **de 13 h à 17 h** / Dimanche et jours fériés : **de 10 h à 17 h**

Fermeture de la billetterie 30 minutes avant la fermeture du château

TARIFS INDIVIDUELS

Droits d'entrée jours ordinaires

Catégorie	Tarifs
Enfant de moins de 6 ans	Gratuit
Tarif « personnel de la Collectivité européenne d'alsace »	6.00 €
Tarif Réduit	4.50 €
Tarif Réduit "Made in Alsace"	4.50 €
Tarif Plein	7.00 €
Tarif Famille (2 adultes et 2 enfants 6/17 ans)	20.00 €
Personne supplémentaire (max 2)	4.50 €

Droits d'entrée jours d'animation

Catégorie	Tarifs
Enfant de moins de 6 ans	Gratuit
Tarif « personnel de la Collectivité européenne d'alsace »	6.00 €
Tarif Réduit	8.00 €
Tarif Réduit « Made in Alsace »	7,50 €
Tarif Plein	10.00 €
Tarif Famille (2 adultes et 2 enfants 6/17 ans)	32.00 €
Personne supplémentaire (max 2)	8,00 €

Conditions particulières

Gratuités	
Chauffeur de car accompagnant un groupe	Carte professionnelle
Porteur de la carte protourisme	Carte protourisme
Tarifs réduits	
Jeunes de 6 à 17 ans	
Etudiants et apprentis	carte de l'année en cours
Demandeurs d'emploi	justificatif de moins de 3 mois
Bénéficiaires du RSA et ses ayants droit	justificatif de moins d'1 an
Personnes en situation de handicap	justificatif délivré par les autorités compétentes
Membres des CSE suivants : Ircos, Accès Culture, CE+, Cezam, CGOS, Intercea	justificatif nominatif
Porteurs d'un billet du château du Haut-Koenigsbourg	Billet de la saison en cours ou du pass Château

Vente Pass Alsace		
	Tarifs 2024 Adulte	Tarifs 2024 Enfant
MiniPass 24 h	30.00 €	20.00 €
MiniPass 48 h	40.00 €	25.00 €
Pass'Alsace 3 jours	50.00 €	30.00 €
Pass'Alsace 5 jours	65.00 €	45.00 €
Pass Hiver 3 jours	30.00 €	20.00 €
Option Batorama	+ 5.00 €	+ 5.00 €

Vente Muséums Pass musées		
Muséum Pass musées	123,00 €	Tarif 1 personne + 5 enfants de moins de 18 ans
	113,00 €	Tarif réduit 1 personne + 5 enfants de - de 18 ans)

Cas particuliers des Pass multisites partenaires	
Gratuité lors du passage en caisse du visiteur sur présentation du Muséums pass musées ou du pass Alsace	Sur présentation du pass en cours de validité

TARIFS GROUPES

Adultes (à partir de 20 personnes)

Catégorie	Tarifs
Droit d'entrée (jour ordinaire)	4.50 €
Droit d'entrée (jour animation)	8.00 €
Enfant de 3 à 6 ans accompagnant un groupe adulte (jour ordinaire)	3.00 €
Enfant de 3 à 6 ans accompagnant un groupe adulte (jour animation)	6.50 €
Forfaits en sus du droit d'entrée :	
Visite guidée	45.00 €
Ateliers	Idem forfaits scolaires en sus du droit d'entrée
Chasse au trésor	150.00 €

Groupe scolaire et extra-scolaire (par classe ou groupe de 30 pers. maximum)

Catégorie	Tarifs
Droit d'entrée (jour ordinaire)	3.00 €
Droit d'entrée (jour animation)	6.50 €
Carnet de découverte du jeune explorateur (livret-jeu) sans crayon /avec crayon	2.00 €/3.00 €
Forfaits en sus du droit d'entrée :	
Visite guidée	45.00 €
Jeux en bois	40.00 €
<i>Ateliers pédagogiques</i>	
Bouclier et blasons (sur papier A4 / sur bouclier en carton) (3-12 ans)	100.00 €/150.00 €
Autres ateliers	130.00 €
Chasse aux trésors	150,00 €

Conditions particulières

Gratuités	
Chauffeur de car accompagnant un groupe	Carte professionnelle
Groupes scolaires 1 accompagnateur pour 12 jeunes en collège 1 accompagnateur pour 7 jeunes en primaire 1 accompagnateur pour 5 jeunes en maternelle	

TARIFS COMPLEMENTAIRES

Catégorie	Tarif par personne
Animation ponctuelle telle que balade, atelier création grand public	2.00 €
Evénements en soirée tels que Châteaux & Légendes	
Tarif réduit*	10.00 €
Tarif plein	15.00 €
Les journées européennes du patrimoine	Gratuit
Goûter d'anniversaire	
Enfant dont c'est l'anniversaire	Gratuit
Enfant et adulte (min 8 et max 20 pers.)	14.00 €

*Personnes bénéficiant des « Tarifs réduits/individuels » et agents de la Collectivité européenne d'Alsace

LOCATION DES ESPACES, EVENEMENTS PRIVATIFS 2024
Château du Hohlandsbourg

Catégorie	Tarifs TTC	
TARIFS SPECIFIQUES GROUPES		
Dans le cadre des offres packagées pour les groupes	15,00 €	
Dans le cadre des événements « incentive »	10,00 €	
SEMINAIRES, EVENEMENTS PRIVES	½ Journée	Journée
Salle de réunion pédagogique (69 m ² – jusqu'à 20 personnes)	300 €	450 €
Salle de réunion cave voutée (60 m ² jusqu'à 35 personnes)	500 €	650 €
Salle événementielle (138 m ² – jusqu'à 100 personnes)	700 €	900 €
EVENEMENTIEL	Journée	soirée
Cocktail, événement d'entreprise, Team-building, événements privés... jusqu'à 3 h du matin maximum		
Auvent + cour	550 €	650 €
Salle événementielle + cour + Auvent	1 900 €	
Auvent + cour + brasserie + terrasse supérieure	1 500 €	
MARIAGE	2 000 €	
Auvent + cour + terrasse supérieure + salle événementielle + brasserie salle événementielle disponible le vendredi à partir de 14 h ou 16 h selon disponibilités jusqu'au samedi 3 h du matin		
Cérémonie laïque comprenant l'installation et désinstallation des chaises sous auvent	300 €	
Forfait gestion administrative	250 €	
DMX	300 €	
Sonorisation	150 €	
Service nettoyage	200 €	
Service sécurité – tarif horaire	42 €	
Mise à disposition et installation de tables sous l'auvent	150 €	
Matériel inclus dans le tarif des salles de réunion : vidéoprojecteur, écran, paperboard	Inclus	

Ecritures de corrections d'erreur - immobilisations en cours

Une régularisation par le haut de bilan est à prévoir au niveau de la comptabilisation de divers travaux imputés sur la nature comptable 23 : immobilisations en cours. Ceux-ci ont été comptabilisés sur des natures comptables ne correspondant pas aux travaux ou achats effectués.

Les écritures de corrections d'erreurs sont les suivantes :

<i>1. Régularisation de l'imputation comptable des immobilisations en cours</i>	
- Débit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2.205.139,46
- Crédit de la nature comptable 2313 « Constructions »	1.997.517,79
- Crédit de la nature comptable 2318 « Autres immobilisations corporelles »	207.621,67
 <i>2. Imputation des immobilisations en cours sur la bonne nature comptable</i>	
- Débit de la nature comptable 2328 « Autres immobilisations incorporelles »	19.282,34
- Débit de la nature comptable 2312 « Agencements et aménagements de terrains »	3.750,00
- Débit de la nature comptable 2313 « Constructions »	62.050,88
- Débit de la nature comptable 2315 « Installations, matériel et outillage techniques »	134.037,35
- Débit de la nature comptable 2316 « Restauration de biens historiques et culturels »	1.982.766,77
- Débit de la nature comptable 2318 « Autres immobilisations corporelles »	3.252,12
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2.205.139,46

Ecritures de corrections d'erreur - annulation amortissements constatés à tort

Des régularisations d'écritures correspondant à la comptabilisation à tort d'amortissements sur les exercices antérieurs suite à la saisie en doublon sous Grand Angle (GDA) d'élément de patrimoine sont à effectuer.

<i>1. Suppression sous GDA de l'élément de patrimoine 2021S00597, après comptabilisation de l'écriture de correction d'erreur suivante :</i>	
- Débit de la nature comptable 280422 « Amortissements subventions »	4.640,00
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	4.640,00
 <i>2. Suppression sous GDA de l'élément de patrimoine 2021S00552, après comptabilisation de l'écriture de correction d'erreur suivante :</i>	
- Débit de la nature comptable 280415332 « Amortissements subventions »	1.179,00
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	1.179,00
 <i>3. Suppression sous GDA de l'élément de patrimoine 2021S00552, après comptabilisation de l'écriture de correction d'erreur suivante :</i>	
- Débit de la nature comptable 280415332 « Amortissements subventions »	1.161,00
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	1.161,00

Ecritures de corrections d'erreur - modification d'imputation comptable des amortissements

Dans le cadre de la comptabilisation annuelle des amortissements, nous avons constatés une erreur au niveau de l'imputation des amortissements d'éléments de patrimoine. En effet, ceux-ci ont été imputés sur la nature comptable 217311 « Constructions mise à disposition - bâtiments

administratifs » et les amortissements ont été comptabilisés sur la nature comptable 28145 « Amortissements Installations générales, agencements, aménagements » au lieu de la contrepartie logique de la nature comptable 217311, soit le compte 2817311 « Amortissements constructions sur sol d'autrui ».

Les écritures de corrections d'erreur sont les suivantes pour les exercices 2021 à 2023 :

1. Régularisation de l'imputation comptable utilisée à tort

- Débit de la nature comptable 28145 « amortissements IGAAC »	3.132,00
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	3.132,00

2. Imputation des amortissements sur la bonne nature comptable

- Débit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	3.132,00
- Crédit de la nature comptable 2817311 « Amortissement bâtiments mis à dispo »	3.132,00

3. Régularisation sous GDA des éléments de patrimoine (EP) concernés, à savoir :

EP 600207 : Médiathèque Départementale

EP 700485 : Archives Départementales - Vitrites d'exposition

EP 801396 : Médiathèque Départementale – étanchéité toiture

EP 1300303 : Fourniture et pose opérateur électrique Médiathèque

EP 1300767 : Chaudière et accessoires logement Médiathèque

EP 1400823 : Fourniture et pise double porte en aluminium Médiathèque.

La durée d'amortissement est inchangée.

Comptabilisation d'amortissements non constatés sous Hélios

Lors du pointage des amortissements en lien avec la Paierie de la CeA, nous avons constaté que l'amortissement de l'Élément de patrimoine 19300070 « Bâtiment C rue Fleischhauer Colmar » n'avait pas été comptabilisé alors qu'il a été typé comme étant amortissable sur 50 ans à compter du 1^{er} janvier 2003. Celui-ci avait fait l'objet d'une comptabilisation particulière mise à jour lors du passage au logiciel Grand Angle.

Les amortissements sous GDA ont été comptabilisés correctement et transmis à la Paierie pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Afin de comptabiliser les amortissements non pris en compte sous Hélios pour les exercices 2003 à 2020, l'écriture de correction d'erreur suivante est à effectuer :

- Débit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	106.740,00
- Crédit de la nature comptable 2817311 « Amortissement bâtiments mis à dispo »	106.740,00

Régularisations par opération d'ordre non budgétaires (OONB) - retour d'affectation

Le retour d'affectation de biens du budget annexe du Parc des véhicules et bacs rhénans vers le budget annexe du Parc d'Erstein et inversement (du parc d'Erstein vers le budget annexe du PVBR) n'est pas possible chez le comptable.

En effet, l'affectation des biens ne peut s'effectuer que d'un budget principal (qui possède la personnalité morale) vers le budget annexe. Le payeur départemental ne pouvant procéder au retour

d'affectation en l'état, les écritures ci-dessous sont nécessaires. Le compte 193 qui permet d'équilibrer le compte 181 lorsque les amortissements ont été constatés sur les deux budgets n'existe pas en M4. Afin de respecter les exigences réglementaires, l'utilisation du compte 1021 sur la nomenclature M4 est nécessaire.

1. *Retour d'affectation du Renault Master E147 (immatriculation 199 ANA 67) du budget annexe du Parc des Véhicules (PVBR) vers le budget annexe du Parc d'Erstein afin de pouvoir constater comptablement une vente lotie.*

Cette écriture annule et remplace l'écriture inscrite dans l'annexe 13 de la délibération CD-2021-3-8-5 :

Sur le budget annexe du PVBR : élément de patrimoine AUT0000000000000020387 :

- Débit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	17.854,26
- Crédit de la nature comptable 21828 « Autres matériel de transport »	17.854,26
- Débit de la nature comptable 281828 « Amortissements autre matériel transport »	17.854,26
- Crédit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	17.854,26
- Débit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	8.930,26
- Crédit de la nature comptable 193 « Autres neutralisations et régularisations »	8.930,26

Sur le budget annexe du Parc d'Erstein : élément de patrimoine AUT0000000000000007136 (7316 chez le comptable)

- Débit de la nature comptable 21828 « Matériel de transport »	17.854,26
- Crédit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	17.854,26
- Débit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	17.854,26
- Crédit de la nature comptable 281828 « Amortissement matériel de transport »	17.854,26
- Débit de la nature comptable 1021 « Dotation »	8.930,26
- Crédit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	8.930,26

2. *Retour d'affectation de la Citroën Berlingo (immatriculation 493 ARN 67) du budget annexe du PVBR vers le budget annexe du Parc d'Erstein pour une sortie à effectuer.*

Sur le budget annexe du PVBR : élément de patrimoine AUT00000000000000020295

- Débit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	14.798,09
- Crédit de la nature comptable 21828 « Autres matériel de transport »	14.798,09
- Débit de la nature comptable 281828 « Amortissements autre matériel transport »	14.798,09
- Crédit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	14.798,09
- Débit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	9.251,09
- Crédit de la nature comptable 193 « Autres neutralisations et régularisations »	9.251,09

Sur le budget annexe du Parc d'Erstein : élément de patrimoine AUT0000000000000009296 (œ 9296 chez le payeur)

ANNEXE X

- Débit de la nature comptable 2182 « Matériel de transport »	14.798,09
- Crédit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	14.798,09
- Débit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	14.798,09
- Crédit de la nature comptable 28182 « Amortissement matériel de transport »	14.798,09
- Débit de la nature comptable 1021 « Dotation »	9.251,09
- Crédit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	9.251,09

ANNEXE à la délibération relative aux modalités d'attribution des garanties d'emprunt par la CeA**CHAMP DU LOGEMENT SOCIAL**

Il est proposé d'accorder la garantie d'emprunt pour toutes les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements conventionnés réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré ou agréés par l'Etat pour la production de logements sociaux : SA d'HLM, sociétés coopératives d'HLM, sociétés d'économie mixte, Sociétés anonymes d'intérêt collectif (SACICAP) et leurs filiales, Sociétés Civiles Immobilières constituées entre une filiale de SACICAP et un ou plusieurs organismes de logement aidé HLM (OPH, SEM, ESH, ou coopérative) dans le cadre d'opérations d'accession sociale, associations ainsi que les Organismes Fonciers Solidaires agréés (OFS) pour leurs opérations d'acquisition foncière.

Pour obtenir la garantie à hauteur de 100%, les bailleurs devront avoir conclu une convention d'objectifs avec la Collectivité européenne d'Alsace. Une dérogation à cette obligation est mise en place pour l'année 2022.

Au regard des difficultés d'accès au logement des ménages les plus fragiles et en cohérence avec les objectifs des Plans départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, il est proposé de demander une contrepartie à la garantie d'emprunts accordée par la CeA sous la forme d'une réservation des logements concernés correspondant à :

- 10 % des logements pour les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration garanties à 100 %,
- 5 % des logements pour les opérations de réhabilitation garanties à 100 %,

Étant entendu que les prêts PLS sont exclus de ce dispositif.

La durée de toute réservation de logement est conforme à celle du prêt le plus long ayant servi au financement du programme bénéficiant de la garantie.

Afin de permettre la bonne comptabilisation de ce contingent réservataire de logements, il est proposé que le nombre de logements réservés pour chaque bailleur soit calculé, en fin d'année, sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de la CeA ou d'une subvention donnant lieu à réservation durant l'année en cours.

Un courrier comportant le nombre de logements réservés détaillés par opération sera ainsi envoyé par la CeA à chaque bailleur afin de permettre un suivi du volume de réservations détaillé géographiquement.

Une garantie d'emprunt à 100% est apportée aux opérateurs PSLA (prêt social location accession) pendant la phase locative, la levée d'option d'achat par le locataire intervenant entre 2 et 10 ans, mais généralement vers 4 ou 5 ans. Aucune convention d'objectifs n'est exigée pour les opérateurs PSLA. Par ailleurs, aucune réservation de logements n'est demandée pour ces opérations.

Par ailleurs, une garantie d'emprunt à 100% est apportée aux opérateurs BRS (Bail Réel Solidaire). Aucune convention d'objectifs n'est exigée pour les opérateurs BRS. Enfin, aucune réservation de logements n'est demandée pour ces opérations.

Les garanties d'emprunt afférentes au logement social seront ainsi accordées par la Collectivité sans demander de contre-garantie.

Sont exclues les opérations réalisées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) et de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) qui sont délégataires des aides à la pierre de l'Etat et qui accordent leur garantie à 100% aux opérations des bailleurs sociaux.

Néanmoins, par exception, seront garantis les bailleurs filiaux de la Collectivité européenne d'Alsace, la SEM Alsace Habitat, l'OPH Habitats de Haute Alsace compte tenu de sa composition capitalistique.

Sur son territoire délégataire, la Collectivité européenne d'Alsace aligne son régime de garantie d'emprunt sur le régime de garanties d'emprunts de l'EMS, en s'attachant à l'autorité de tutelle de l'organisme demandeur. Seront donc exclus les bailleurs sous tutelle d'un autre délégataire.

La Commission Permanente pourra apprécier, au cas par cas, les demandes de garanties d'emprunt au regard des conventions d'objectifs.

Type d'organismes	Exemples d'organismes	Contreparties	Quotité maximale des emprunts garantie par la Collectivité
<p><u>Organismes agréés par l'Etat pour la construction de logements sociaux ou filiales dépendant de ces organismes et OFS</u></p>	<p>Alsace Habitat Habitats de Haute- Alsace Procivis Domial</p>	<p>Pas de contre-garantie exigée</p> <p>Pas de convention de garantie exigée</p> <p>Réservation de logements (10 % des logements pour les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration et 5 % des logements pour les opérations de réhabilitation)</p>	<p>Pour les bailleurs éligibles, au regard de l'autorité de tutelle de rattachement de l'organisme demandeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% en cas de convention d'objectif ; • 50% en cas d'absence de convention d'objectif. <p>Pas de garantie sur le territoire de l'EMS et de la m2A à l'exception des bailleurs filiaux de la CeA, (SEM Alsace Habitat, l'OPH Habitat de Haute Alsace)</p>

CHAMP SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Il est proposé d'accorder la garantie d'emprunt à toutes les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration des établissements et services sous statut public ou privé associatif relevant du champ de compétence exclusif ou conjoint de la Collectivité et assurant :

- L'hébergement (EHPA, EHPAD, Résidences autonomie, Résidences sénior) ou l'accueil en journée des personnes âgées ;
- L'hébergement, l'accueil en journée ou l'accompagnement social en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap ;
- L'hébergement, l'accueil en journée ou l'accompagnement éducatif en milieu ouvert des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Type d'organismes	Exemples d'organismes	Contreparties	Quotité maximale des emprunts garantie par la Collectivité
<u>Etablissements publics, syndicats mixtes, collectivités, sociétés d'économie mixte</u>	Commune de Hilsenheim, EHPAD de Dannemarie, SERS, SAMINS, Foyer de la Basse Bruche	Pas de contre-garantie exigée Pas de convention exigée	100%
<u>Organismes privés à but non lucratif (essentiellement associations)</u>	Fondation Sonnenhof ADAPEI Papillons blancs d'Alsace Caritas Abrapa Alister	Inscription hypothécaire exigée pour les emprunts supérieurs à 2 M€ (quote part CeA) Nécessité d'une convention	S'agissant en général d'organismes visés par les articles 200 et 238 bis du CGI, emprunt garanti à 100%. - soit totalement par la Collectivité ; - soit partage avec une ou plusieurs autres collectivités concernées. Si plusieurs prêts sont effectués pour la même opération, le montant plafond sera calculé par opération. En cas de transfert de garantie d'une association vers une autre, le montant plafond qui est retenu pour le choix de la contre-garantie est le montant du capital restant dû et pas le montant de l'emprunt (ou des emprunts) d'origine.
<u>Organismes privés à but lucratif</u>	SAS EHPAD les Fontaines (Horboung Wihr)	Inscription hypothécaire exigée pour les emprunts supérieurs à 2 M€ (quote part CeA) Nécessité d'une convention	50%

CHAMP EDUCATIF

Type d'organismes	Exemples d'organismes	Contreparties	Quotité maximale des emprunts garantie par la Collectivité
<u>Etablissements scolaires sous contrat avec l'Etat</u>	Ecole Saint Anne à Strasbourg Collège des Missions Africaines à Haguenau Ecole-Collège Don Bosco à Landser	Inscription hypothécaire exigée pour les emprunts supérieurs à 2 M€ (quote part CeA) Nécessité d'une convention	Lorsque les travaux bénéficient exclusivement aux collégiens (6 ^{ème} à la 3 ^{ème}) ou à la partie collège de l'établissement : 100% des travaux Ou Lorsque les travaux bénéficient à l'ensemble de l'établissement et que ce dernier n'accueille pas que des collégiens : La quotité de l'emprunt garanti maximale est fixée au prorata du nombre de collégiens inscrits dans l'établissement.

AUTRES CHAMPS : organismes dont la CeA est membre

Type d'organismes	Exemples d'organismes	Contreparties	Quotité des emprunts garantie par la Collectivité
<u>Etablissements publics, syndicats mixtes, sociétés d'économie mixte</u>	Archéologie Alsace	Pas de contre-garantie exigée Pas de convention exigée	100%



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu

Direction des services de l'Assemblée

Directeur de la publication : Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace